

mation. Qu'il me suffise de signaler ici les événements qui se sont déroulés en 1876, en 1812, au cours de l'invasion féniennne de 1866 et de 1870, ainsi que ceux survenus au Nord-Ouest, surtout durant la dernière rébellion de 1885. Je pourrais ajouter que la bravoure déployée par les troupes canadiennes qui ont servi dans le Sud-africain, vient encore attester le fait que chez le peuple canadien se retrouvent tous les éléments d'une bonne armée. Il est vrai qu'aux époques reculées auxquelles je viens de faire allusion, la milice du pays, ou plutôt des différentes provinces dont se compose ce pays, était sous la direction d'une armée impériale.

A ces différentes époques, et jusqu'en 1870 ou 1871, il y avait des garnisons dans les différentes parties du Canada. A ces époques, l'armée impériale était la moëlle même de nos troupes et c'est elle qui fournissait le cadre de l'état-major et les services qui tendent à former une armée régulièrement constituée. Mais, durant la rébellion du Nord-Ouest de 1885, la milice canadienne, sous les ordres du gouvernement fédéral, exécuta sa tâche sans le concours de l'armée impériale et elle réussit à mettre fin à une rébellion qui à un moment donné, menaçait de prendre des proportions formidables. Quels sont les éléments essentiels à la création d'une bonne milice? D'abord en premier lieu, vient une bonne administration, condition rigoureuse et essentielle, et ajoutons que cette administration doit posséder suffisamment de ressources pécuniaires pour mettre à exécution les différents projets et les réformes qu'elle propose. Les dernières guerres ont prouvé une chose: c'est que, pour créer un corps de milice ou une armée de grande valeur, il est absolument essentiel de maintenir, en temps de paix, tous les cadres et tous les services de l'armée nécessaires en temps de guerre; que non seulement ces cadres et ces services doivent exister, mais qu'il faut réellement les utiliser et les mettre en œuvre; bref, que sauf la force numérique, les effectifs de l'armée ou de la milice, sur le pied de paix, doivent renfermer tous les éléments voulus pour devenir une force effective en temps de guerre, et qu'en réalité ils doivent former comme le noyau de tous les services qui tendent à constituer l'ensemble de l'armée et à en faire une force effective. Voilà, la réforme que nous cherchons à réaliser au Canada, et voilà dans quel sens se sont orientés les efforts tentés, au cours des cinq ou six années écoulées. Je viens de faire remarquer qu'au commencement du dernier siècle jusqu'en 1870 ou à peu près, c'est à l'armée impériale stationnée dans l'Amérique du Nord, que la milice de ce pays demandait tous les services, tous les cadres, entre autres le cadre de service de l'état-major: bref tout ce dont on avait besoin sauf les soldats plus ou moins aguerris qui tendent à constituer l'armée. Ces années dernières, comme je l'ai fait observer, nous avons fait une démarche très importante, en nous char-

geant de toute la responsabilité de l'organisation militaire. Toutes les garnisons stationnées dans l'Amérique du Nord, en 1867, à l'époque de l'établissement de la Confédération sont disparues successivement, et aujourd'hui, il ne reste plus que celle d'Halifax et d'Esquimault. Nous venons de faire le dernier pas, dans cette orientation nouvelle, en offrant au gouvernement impérial de nous charger de toute la responsabilité de la défense du pays, en nous grevant des frais nécessaires à l'entretien de ces deux dernières garnisons et en substituant aux garnisons actuelles des garnisons canadiennes. Comme il s'agit de l'innovation la plus importante contenue dans les évaluations budgétaires en délibération, peut-être conviendrait-il de jeter ici un coup d'œil, sur le passé. Ceux qui ont lu les documents déposés sur le bureau de la Chambre, documents incomplets je l'avoue, mais qui suffisent pour autoriser le Gouvernement à demander l'ouverture d'un crédit affecté à l'entretien de ces garnisons, ceux-là dis-je, ont, sans doute, remarqué que dans le décret de l'exécutif du 20 janvier 1905, il est question de la conférence coloniale tenue en 1902. Je cite ce texte:

Votre Excellence se le rappellera sans doute, à la conférence coloniale tenue à Londres, en 1902, le premier lord de l'amirauté et le ministre de la guerre ont présenté une proposition portant que les différents gouvernements coloniaux devraient participer dans une certaine mesure aux frais d'entretien de l'armée et de la flotte impériales. Les ministres canadiens présents ont déclaré, en s'appuyant sur les raisons exposées dans la note figurant au rapport de la conférence, qu'il leur était impossible de souscrire à cette proposition. Ils ont en même temps ajouté qu'à leur avis, il convient que le Canada, au fur et à mesure que sa population et sa richesse s'accroîtront devra participer plus largement à sa propre défense, et ils ont verbalement déclaré que le gouvernement fédéral était prêt à se charger de la responsabilité de tenir garnison à Halifax et à Esquimault, et de se grever, dans cette mesure-là même, des frais effectués jusqu'ici par le gouvernement impérial pour la protection du Canada. Ils jugent expédient de renouveler cette offre d'une façon plus formelle et plus précise.

Il serait peut-être utile de refaire brièvement ici l'histoire de cette conférence tenue à Londres en 1902, et dont il est question dans cette minute du conseil. Dans la proposition qu'il a présentée, le secrétaire d'Etat à la guerre ne demande pas précisément que le Canada verse une certaine somme au trésor impérial, mais qu'on forme des troupes canadiennes surtout pour le service au dehors. Je vais donner lecture d'une partie des observations présentées par M. Brodrick à cette conférence et que j'emprunte à cette publication officielle:

Vos heures sont comptées et je me garderai de développer d'autres aspects de la question que mes conseillers militaires m'ont signalés, mais voici ce que je demande: que parmi cette masse d'hommes qui ne sont formés et instruits que dans un certain degré, dans les colo-